

Voici un tableau rappelant de façon synthétique l'application des forfaits de traitement :

FORFAIT DE TRAITEMENT					
		Formations longues >52 jours <i>7 forfait mensuels ⁽¹⁾</i>		Formations courtes < 52 jours <i>1 forfait horaires ⁽¹⁾</i>	
Établissements	Fonds mutualisés et co-financement	83% PLAN	Fonds mutualisés et co-financement	83% PLAN	
Sanitaires (CHU-CHR, CH et CHS)	Forfait obligatoirement applicable	Forfait obligatoirement applicable	Forfait obligatoirement applicable	Forfait non obligatoire (Forfait applicable sur la base du volontariat)	
Médico-Sociaux (Personnes âgées et Handicap-Enfance-Famille)		Forfait non obligatoire (Forfait applicable sur la base du volontariat)			